

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 25 octobre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FORESTIÈRE DU MÉKONG NOUVELLE COMPAGNIE FORESTIÈRE DU MÉKONG

Sté an., f. en mars 1905, reconstituée le 1^{er} janv. 1912

(Les Archives commerciales de la France, 8 avril 1905)

Lyon. — Formation. — Société anonyme dite SYNDICAT D'ÉTUDES DU HAUT-MÉKONG, 6, Bât-d'Argent. — 50 ans. — 140.000 fr.

Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières
du 9 décembre 1907

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 décembre 1907)

Forestière du Mékong (Cie) (Anciennement Syndicat d'études du Haut-Mékong . —
Notice sur la constitution. Émission de 6.600 actions nouvelles de 100 fr. chacune. Bilan
au 28 février 1907.

(Les Archives commerciales de la France, 26 février 1908)

Lyon. — Modifications aux statuts. — Société dite : LE SYNDICAT D'ÉTUDES DU
HAUT-MÉKONG, 6, Bât-d'Argent. La dénomination devient CIE FORESTIÈRE DU
MÉKONG. — Capital porté de 140.000 fr. à 500.000 fr.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE FORESTIÈRE DU MÉKONG

Société anonyme

au capital de 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune
Constituée suivant acte aux minutes de M^e Balaÿ, notaire à Lyon

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Lyon, le 15 avril 1908

Un administrateur (à gauche) : H. Hoffet

Un administrateur (à droite) : Magneval

Lyon, Imp. A. Geneste, 71, rue Molière

DISSOLUTIONS

Cie forestière du Mékong

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 mai 1912)

À dater du 17 avril 1912. M. Léon Adenot, 51, rue de la Bourse, à Lyon, liquidateur.
— *Salut Public*, 30 avril 1912.

CONSTITUTION
Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1912)

Capital de 570000 fr., divisé en 5.700 actions de 100 fr., dont 3.670 d'apports attribuées, avec une somme de 15.400 fr. et 1.000 parts bénéficiaires, à la Compagnie forestière du Mékong. — Siège social, à Lyon, 3, place Meissonier. — Conseil d'administration : MM. A. Arbel, J. Balaÿ, H. de Foras, H. Hoffet, G. de Magneval, R. de Vogüé et A. Vimont. — Statuts déposés chez M^e Balaÿ, notaire à Lyon, le 13 juin 1912 et extrait publié dans le *Salut public de Lyon* du 22 juillet 1912.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO]
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1913)

[...] En outre des participations dans les sociétés de plantations en Cochinchine, dont nous venons de vous entretenir, le compte Portefeuille-titres comprend une participation de 25.000 francs dans la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong.

Cette société, qui a repris l'actif d'une première entreprise récemment constituée, est maintenant en pleine exploitation : elle dispose d'une très importante scierie mécanique au Cambodge et peut obtenir dans le commerce et le travail des bois des résultats très rémunérateurs. L'importance de votre participation est minime, mais elle nous permettra de suivre le développement de l'exploitation forestière en Indochine et d'en tirer, le cas échéant, le meilleur parti pour votre société. [...]

LA FORÊT CAMBODGIENNE
par Lucien CORNET,
sénateur de l'Yonne
(*Les Annales coloniales*, 25 février 1914)

Nous recommandons à l'attention des services compétents, à Hanoi, le cri d'alarme que pousse discrètement, en fonctionnaire correct, M. le résident supérieur du Cambodge. « Malheureusement, il est à craindre, dit-il, que le Service forestier, avec les faibles moyens dont il dispose, soit impuissant à combattre les fraudes, les exploitations désordonnées et les incendies périodiques qui ravagent et appauvrissent chaque année le domaine boisé du Cambodge et que cette source de richesse et de revenu ne vienne à la longue à se tarir. »

On s'explique que pareille éventualité soit à redouter quand on sait que 57.000 hectares de forêts sont confiés à la surveillance de 25 Européens et de 75 indigènes, soit 100 hommes au total, qui ont dû, en outre, reconnaître et étudier, en 1912, en vue de leur mise en réserve 128.200 hectares. Il faudrait 40 Européens et 250 indigènes pour protéger efficacement et mettre en valeur de domaine boisé du Cambodge.

Notons que ce personnel rapporterait dès son installation. En 1912, les dépenses du Service forestier se sont élevées à 90.944 piastres, dont 1.819 seulement pour travaux en forêts ; les recettes se sont élevées à 200.025 piastres ; cela fait un écart appréciable, surtout si l'on considère que les plus-values par rapport aux mois correspondants en 1911 ont atteint 24.000 piastres environ de septembre à décembre. Il ne faut donc pas

hésiter à augmenter numériquement ce personnel qui sauvegarde l'avenir sans grever le présent. Le rapport au Conseil de gouvernement peut dire, à bon droit : « Tant que les moyens d'action qu'ils réclament ne leur seront pas accordés, les agents forestiers ne sauront être rendus responsables ni de la disparition de vastes peuplements qui eussent été d'un bon rapport soutenu s'ils avaient été aménagés et exploités méthodiquement, ni du manque à gagner que supporte annuellement l'Administration en ne créant pas de nouveaux postes, car tout poste forestier bien choisi doit, dès la première année, produire plusieurs milliers de piastres de recettes. » Nous serions inexcusables si les générations futures avaient à nous reprocher la disparition d'une pareille richesse.

Il ne suffirait pas d'augmenter le nombre des gardes forestiers indigènes ; il faudrait assurer un bon recrutement, en relevant les soldes de début. Celles-ci ne dépassant pas 9 piastres et demie par mois, on ne trouve à embaucher que des incapables et des paresseux, ou, exceptionnellement, des individus bien doués qui se hâtent de quitter l'administration dès qu'ils ont trouvé un emploi plus rémunérateur. Sur un effectif de 70 employés, il a fallu procéder à 27 révocations ou licenciements et accepter 17 démissions. Le personnel s'est donc renouvelé dans la proportion de 60 %. Que peut-on espérer dans ces conditions ?

On ne sera pas surpris d'apprendre que la quantité de bois, assez faible d'ailleurs, expédiée du Cambodge en Europe, débarque à Anvers. Il semble bien, pourtant, qu'en France aussi on a besoin de bois ouvré. [Les 400 mètres cubes de bois expédiés en Europe en 1912 ont été débités à la scierie de Chlong, située en aval des derniers rapides du Mékong, ce qui la rend accessible toute l'année aux chaloupes et aux radeaux de bois flottés. Elle occupe 300 ouvriers qui travaillent toute l'année et fournissent des maisons toutes montées aux fonctionnaires coloniaux.](#) Deux autres scieries fonctionnent à Kas lognieu, sur le Mékong, et à Kompong-Thom.

Il est urgent de constituer des mises en réserve de plus en plus nombreuses, l'exploitation sur ce mode étant seule capable de ménager les ressources. Ces réserves sont, en effet, délimitées en coupes de rotations, calculées de façon que le retour à la première coupe y trouve des peuplement reconstitués. On comprendra qu'une telle méthode est plus rationnelle et plus avantageuse que l'exploitation par coupes libres, quel que soit le prix des permis. Il faut que le protectorat du Cambodge reçoive les autorisations nécessaires pour sauver la forêt et l'exploiter avantageusement.

Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières
du 25 mai 1914.

(Cote de la Bourse et de la banque, 25 mai 1941)

Forestière du Mékong (Nouvelle Compagnie). — Notice sur la constitution. Émission au pair de 4.300 actions de 100 fr. Bilan au 31 décembre 1913.

NOUVELLE COMPAGNIE FORESTIÈRE DU MÉKONG
PHNOM-PENH

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915), p. 192

Capital : 1 million de: francs
Scierie à vapeur

MM. G. PIERRET ¹, directeur ;
A. POTEL, mécanicien ;
C. PAYRE, contremaître.

COMPAGNIE DE COMMERCE. ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège :social, 11 bis, boulevard Haussmann, Paris
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

Votre société est également intéressée à la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, dont elle possède 500 actions de 100 francs, 250 étant libérées seulement d'un quart. Cette entreprise disposera prochainement d'une importante scierie à Pnom-Penh, la capitale du Cambodge ; cette usine, bien située sur les bords du Mékong, permettra à la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong de prendre rapidement une situation prépondérante en Indochine dans le commerce des bois bruts et ouvrés.

Le Cambodge en 1915
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[456] Les scieries sont d'une activité croissante et fonctionnent normalement.

La Société forestière du Mékong a transféré son outillage de Prek Oknha Tit, sur la rive gauche du Mékong, un peu en aval de Chhlong et à Chruichangwar, sur la rive droite, très légèrement en amont de l'usine des eaux et d'électricité.

Cette scierie, de même que celle de MM. Luuyt et de Brémond d'Ars, située à Kasloghnieu, se livre surtout au débitage des bois en grume, en bois-d'œuvre.

À Pnom-penh, également, existent plusieurs scieries tenues par les Chinois, qui ne font que du bois-d'œuvre : elles sont très prospères.

Le long du Mékong, en amont de Pnom-penh, se trouvent de nombreuses scieries exploitées soit par des Européens (M. le missionnaire David et M. Morel, colons, notamment), soit par des indigènes ou des Chinois, et qui ne font que fournir aux nombreuses chaloupes qui sillonnent ce fleuve, le bois de chauffage qui leur est nécessaire.

Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient
S.A. au cap. de 4 MF
Siège social : 11 bis, bd Haussmann, Paris
Direction générale : 120, r. de Rome, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1916)

Votre société possède également 500 actions de 100 francs de la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, dont 250 entièrement libérées et 250 libérées de 75 francs seulement. Les circonstances créées par la guerre n'ont pas encore permis d'utiliser la pleine capacité de débit de l'importante scierie édifée par cette société à

¹ Gustave Pierret (Cayenne, 1885-Haiphong, 1932) : ancien agent de la maison Allatini et Cie à Saïgon, futur agent de la CCNEO à Haiphong, puis directeur de la Compagnie indochinoise de navigation (même ville).

Pnom-Penh, la capitale du Cambodge. Mais l'usine est achevée et une exploitation provisoire permet de couvrir les frais généraux.

Nouvelle Compagnie forestière du Mékong
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1919)

Les comptes de l'exercice écoulé se sont traduits par un solde bénéficiaire de 44.478 francs qui a été affecté, à concurrence de 42.223 fr. aux réserves et amortissements, et, pour le surplus de 2.255 fr. au report à nouveau.

Nouvelle Compagnie forestière du Mékong
(*La Journée industrielle*, 4 décembre 1919)

Société anonyme nouvelle ayant pour objet l'exploitation en Indo-Chine, plus spécialement au Cambodge, et dans tous autres pays d'Extrême-Orient, des bois de toutes essences. L'exportation et la vente des bois.

Le siège est à Paris, 11 *bis*, boulevard Haussmann.

Le capital est fixé à 1 million de francs, en actions de 100 fr. sur lesquelles 3.670 sont attribuées à la Compagnie forestière du Mékong, en rémunération de ses apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. Antoine Arbel, industriel à Paris, boulevard Raspail, 44 ; Jean Balaÿ, directeur d'assurances à Lyon, rue de la République, 20 ; Hubert de Foras, propriétaire à Paris, rue des Petits-Champs, 6 ; Henri Hoffet, associé d'agent de change à Lyon, rue du Bât-d'Argent, 6 ; et Gabriel de Magneval, associé d'agent de change à Lyon, rue Cléberge, 11.

Nouvelle Compagnie forestière du Mékong
(*La Journée industrielle*, 7 août 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, s'est tenue récemment.

L'exercice 1920 a été caractérisé pour la société par la reprise des ventes de ses bois en France, ventes qui avaient été interrompues pendant la guerre.

En Indo-Chine, la marche des affaires a suivi son cours normal ; malheureusement, les prix de revient ont sensiblement augmenté, tandis que les prix de vente n'ont pas suivi la même progression.

Depuis le début de l'année 1921, atteinte par la crise, la société a dû interrompre l'importation en France.

Y compris le report de l'an dernier, le solde créditeur de l'exercice ressort à 174.051 francs. L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de prélever une somme de 150.000 fr pour amortissement du matériel de Pnom-Penh, de porter à la réserve légale 5 %, soit 1 153 fr., et de reporter à nouveau le solde de 22.897 francs.

MM. Hubert de Foras et. Henri Hoffet ont été réélus administrateurs.

AEC 1922-758 — Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8^e) [= CCNEO].

Capital. — Sté an., f. en mars 1905, reconstituée le 1^{er} janv. 1912, 1 million de fr. en 10.000 act. ent lib.

Objet. — exploit. en Indochine (Cambodge) de toutes essences bois pour le débit et la vente sur place et l'export. Scieries à vapeur à Pnom-Penh.

Exp. — Matériel industr. p. le travail du bois. Moteurs à pétrole « Dan ».

Imp. — Bois divers rares d'ébénisterie et bois d'œuvre.

Conseil. — MM. le C^{te} [Robert] de Vogüé ², présid., admin.-dél. ; H[ubert] de Foras, adm.-dél. ; Antoine Arbel [Éts Arbel, construc. wagons, et Sté frse de matériel agricole, Vierzon], Jean Balaÿ [1850 à St-Étienne-1926][adm. Caout. Indoch.], G[abriel] de Magneval [(1844-1935), chef du service titres du Crédit lyonnais. Anc. adm. du Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar et des Gisements aurifères d'Anasaha], Henri Hoffet [CCNEO], Lucien Launay [CCNEO], admin.

Annuaire industriel, 1925 :

Idem.

Nouvelle Compagnie forestière du Mékong (*La Journée industrielle, 29 juin 1922*)

Les actionnaires de cette société, qui a son siège à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, se sont réunis hier sous la présidence du comte de Vogüé, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921, faisant ressortir un bénéfice net de 78.378 fr. 18. Après dotation de la réserve légale, le solde créditeur, soit 74.402 fr. 28, qui vient s'ajouter au report de l'exercice précédent, de 22.897 fr. 68, est reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu le comte de Vogüé, administrateur sortant.

CAMBODGE La vie économique (*Les Annales coloniales, 20 juillet 1922*)

L'exploitation industrielle des produits forestiers du Cambodge est assurée par la Compagnie forestière du Mékong qui a ouvert un courant régulier de bois en plateaux vers la Métropole depuis que le fret a diminué et que l'on a constaté l'excellente tenue des bois cambodgiens pendant le voyage Pnom-Penh–Le Havre ; une scierie mécanique existe également à Christianville.

Il faut encore mentionner parmi les établissements industriels importants les usines de la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Indochine de Pnom-Penh et de Battambang : elles distribuent d'énergie électrique et l'eau potable.

² Robert de Vogüé (1870-1936) : fils de Melchior de Vogüé (président de Saint-Gobain, administrateur du Paris-Orléans), frère de Louis (président de Suez). Ép. Lucie Sommier, fille d'Alfred Sommer, des sucres Lebaudy-Sommier. Membre du conseil de surveillance de Schneider (1906). Administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO. Président ou administrateurs de plusieurs de ses filiales. Administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine

Les Forêts du Cambodge
Résumé d'un rapport, de M. E. GOURGAND
Chef du Service forestier du Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 août 1922)

[...] Deux scieries mécaniques sont installées au Cambodge. La Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, établie près de Phnom-Penh, à Chruichangwar, possède un outillage perfectionné et à grand rendement. M. [Georges] Colin, établi à Christianville (Kompong-Thom), depuis près de vingt ans, dispose également d'un bel outillage.

Dix-huit scieries à bras appartenant à des Chinois sont installées à Phnom-Penh et dans les grands centres.

Sauf la Nouvelle Compagnie Forestière, qui est organisée pour l'exportation, toutes les scieries ne font des approvisionnements que pour l'année courante.

Les scieries chinoises ne possèdent qu'au stock insignifiant de bois débité d'avance aux dimensions les plus demandées par le commerce local. [...]

M. Colin, propriétaire d'une scierie mécanique, et M. [Hubert] de Foras, administrateur de la nouvelle Compagnie forestière du Mékong, sont, les seuls industriels du Cambodge qui aient tenté, antérieurement à 1914, d'exporter en France des bois de luxe et des bois ordinaires. Mais leurs envois furent si peu importants qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Toutefois, il est à présumer que ces deux industriels, qui étudient sérieusement la question depuis plusieurs années, feront des expéditions importantes dès que le taux du fret le permettra. [...]

Nouvelle Compagnie forestière du Mékong
(*La Journée industrielle*, 27 octobre 1923)

L'assemblée extraordinaire de cette société a eu lieu hier, au siège social. 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris, sous la présidence du comte de Vogüé, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 qui s'est soldé par un bénéfice de 22.980 fr. 30, dont le report à nouveau a été décidé.

Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1924)

Les actionnaires de cette société, réunis récemment au siège social. 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris, en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 4.816 fr. qui, joint au report précédent, forme un solde bénéficiaire de 123.947 fr. L'assemblée en a décidé le report à nouveau, après prélèvement d'une somme de 210 fr. pour la réserve légale.

Les ventes de bois se sont ralenties en France au cours de l'année 1923, en raison des hauts cours de la piastre et de l'élévation des prix de transport et des manipulations qui rendent très dure la lutte contre la concurrence des bois indigènes et des bois d'Afrique.

En Indo-Chine, l'usine a fonctionné normalement, mais la hausse des matières premières et de la main-d'œuvre s'étant accentuée au cours de l'exercice, les bénéfices ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

NOUVELLE COMPAGNIE FORESTIÈRE DU MÉKONG
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-104)

Scierie à vapeur, fabrique de meubles et de caisses.
Capital : 1.000.000 de francs.

M. BRUNIAUX, directeur.

FÉVRIER 1927 : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION
EXPLOITATION FORESTIÈRE DU MÉKONG

Adjudication
(*La Journée industrielle*, 18 février 1925)

Paris. Chemins de fer de l'État. — 9 février. Lot 2: teck rouge du Cambodge dit Yang, en pièces avivées, à 995 francs les 100 kg. Adj. : Compagnie forestière du Mékong.

Sociétés coloniales nouvelles
EXPLOITATION FORESTIÈRE du MÉKONG
(Nouvelle Compagnie Forestière du Mékong)
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1927)
(*Armée et marine*, 17 avril 1927)

Telle sera désormais la dénomination de la Nouvelle Compagnie forestière du Mékong, dont le siège vient d'être transféré de Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, à Pnom-Penh, Cambodge.

MM. Alcide Guyonnet ³, Adrien Lasalle et Joseph Raux ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Robert de Vogüé, Antoine Arbel, Hubert de Foras, Henri Hoffet, Lucien Launay, et Gabriel de Magneval, démissionnaires.

Annuaire industriel, 1938 [données périmées, comme d'habitude] :
EXPLOITATION FORESTIÈRE du MÉKONG, Siège social : Pnom-Penh (Cambodge). Soc.
an. au cap. de 1.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : MM. A. Guyonnet, A. Lassalle [ou
Lasalle] et J. Raux.
Bois de placage et bois d'œuvre. (9-7643).

Suite :

14 novembre 1928 : prend la dénomination de « Société des Bois du Cambodge »
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bois_du_Cambodge.pdf

³ Alcide Guyonnet : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alcide_Guyonnet.pdf